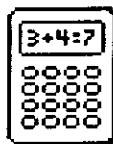


Notre assemblée générale statutaire annuelle se tiendra **le jeudi 20 décembre à partir de 20 heures en la salle culturelle de l'Hôtel de Ville**. Nous espérons que notre nouveau local sera ouvert en janvier prochain pour pouvoir vous y accueillir. Nous vous en réservons la surprise.

Les lots de la réalisation inter-membres seront exposés à partir de 19 heures 30.

Ordre du jour de l'assemblée générale :

1. Allocution du président Hubert Havrenne.
2. Rapport du trésorier ff. Joseph Hoeyenbrugge.
3. Rapport des vérificateurs aux comptes.
4. Désignation de deux vérificateurs aux comptes.
5. Election du comité : sont sortants et rééligibles :



Guy OTTEN, secrétaire

Joseph HOEYENBRUGGE, commissaire, trésorier ff.

Suite aux décès de Jean DESSY et de Paul JOTTARD, deux places sont vacantes au sein du comité. Les candidatures sont à déposer auprès du secrétaire au plus tard le 20 décembre à 20 heures.

6. Tombola gratuite.
7. Tombola payante :

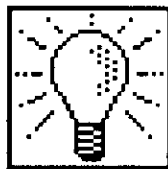
Belgique N° 979/85 - Antituberculeux 1955 ***	2.750 F
Belgique N° 1073 - Roi Baudouin ***	2.500 F
Belgique N° 1176/81 - Œuvres culturelles 1961 ***	750 F
Belgique N° 1153/58 - Unicef 1960 ***	475 F
Belgique N° 1233/38 - Antituberculeux 1962 ***	250 F
Belgique N° 1205/11 - Architecture 1962 ***	250 F
Belgique N° 1090/92 - Europe du cœur ***	200 F
Belgique : 100 timbres-poste spéciaux ob.	500 F
France N° 1580/1602 ***	95 FF
France : N° 1561/79 ***	57 FF
France N° 1603/11 ***	49 FF
France N° 1543/60 ***	47 FF

8. Réalisations inter-membres.
9. Cotisations.
10. Inscriptions aux nouveautés.

CONCOURS PHILATELIQUE

Réponses au troisième questionnaire

1. 393
2. Berhaut Armand
3. 386 Frs.
4. Moldavie
5. Juste-Lipse N° 600
6. Cérés
7. Maurice Maeterlinck N° 895
8. Suisse N° 1 Genève-double émis le 1er octobre 1843
9. 1653
10. En Italie, au col du Stelvio à 2.760 mètres d'altitude.



Classement après la troisième et dernière étape :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| 1. Joseph STALENS 58 | 5. Robert DELWICHE 44 |
| 2. Arthur DELMEZ 53 | 6. Michel QUOTOT 16 |
| 3. Pierre VANSEVER 45 | Les prix seront remis au cours de |
| Maurice JANSSENS 45 | l'assemblée générale du jeudi 20 |
| | décembre. |

SOUPER GASTRONOMIQUE

Le 24e souper gastronomique du Club philatélique aura lieu le samedi 26 janvier 1991 au restaurant "Le Panorama", rue de Bruxelles à Wavre.

Deux menus vous sont proposés au choix :

MENU N° 1

Apéritif Maison
ou Jus de fruits
Toast au saumon
Entrecôte grillée (3 sauces)
Gâteau en glace
Glace

MENU N° 2

Apéritif Maison
ou Jus de fruits
Toast aux champignons
Filet de sole au saumon
Gâteau en glace
Café

Participation : 1.200 Frs par personne, tout compris : apéritif, repas, vins, café, service et TVA.

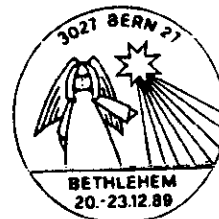
Inscriptions jusqu'au lundi 21 janvier auprès de M. G.OTTEN.

Compte : COB 799-5356202-58 en précisant bien le menu choisi !

UN QUARTIER DE BERNE NOMME BETHLEHEM !

Au Moyen-Age, alors que la ville de Berne était sensiblement moins étendue qu'aujourd'hui, l'Ordre des Chevaliers Allemands installa, à bonne distance de la ville, en pleine campagne, un couvent dont une station de son chemin de croix est baptisée du nom de Bethléhem, à proximité d'un étang dénommé "du Jourdain" (nom ayant perduré jusqu'à aujourd'hui) et d'une forêt que les cartes anciennes mentionnent sous le nom de "Jérusalem".

Depuis, Berne a grandi et englobé le quartier de Bethléhem qui, avec ses quinze mille habitants, fait désormais partie de la banlieue de la capitale suisse.



Desservi par le bureau de Poste "3027 Bern 27, Bethléhem", ce quartier bénéficie depuis 1956, avec quelques interruptions dans les années 60 et 70, d'une heureuse tradition : un bureau de poste automobile utilise durant quelques jours précédant Noël un cachet spécial qui suscite un intérêt considérable parmi les collectionneurs.

Au point que la Direction des Postes de Berne reçoit chaque année des dizaines de milliers de plis à oblitérer de ce cachet indispensable à tout collectionneur à la recherche d'un souvenir philatélique évoquant le thème de "Noël".

SUGGESTIONS

En vue des fêtes de fin d'année, affranchissez philatéliquement votre courrier et vos envois de vœux au moyen du timbre-poste spécial émis le 12 novembre dernier et dont le sujet représente un paysage hivernal. (Valeur du timbre : 10 F.). Vous ferez ainsi plaisir à vos correspondants, amis et parents...



MEILLEURS VŒUX POUR 1991

BELGIQUE 1861 - 1873

L'EMPLOI RESTRICTIF DES TIMBRES à 1, 2, 5 et 8 CENTIMES

De nos jours, les timbres-poste de n'importe quelle valeur peuvent être utilisés pour l'affranchissement des objets de correspondance. Vous pouvez par exemple, affranchir une lettre ordinaire (14 F.) avec deux timbres à 7 F., avec un timbre à 10 F et un timbre à 4 F, avec quatorze timbres à 1 F, etc... Toutes les combinaisons sont permises, pourvu que les timbres utilisés soient toujours valables pour l'affranchissement.

Il n'en fut pas toujours ainsi en Belgique. Antérieurement au 1er juillet 1873, l'emploi des timbres inférieurs à 10 centimes (port de la lettre ordinaire en service intérieur) était réglementé et réservé à des catégories d'envois bien déterminées.

C'est ainsi que le timbre "Médaillon" à 1 centime émis le 1er avril 1861 était destiné exclusivement à l'affranchissement des journaux et imprimés, alors que cette même catégorie d'envois pouvait aussi être affranchie avec des timbres de 10, 20 et 40 centimes.

Un arrêté royal du 25 septembre 1865 porta création de timbres-poste d'un nouveau type aux valeurs de 1, 2, 5, 10, 20, 30, 40 centimes et 1 franc, dont l'émission s'étala du 1er novembre 1865 au 1er mars 1867 (n° 17/21 et 22/25). Parmi ces timbres, ceux de 1, 2 et 5 centimes ne pouvaient être employés que pour l'affranchissement des objets admis au bénéfice de la modération de port : journaux, imprimés, papiers d'affaires et échantillons de marchandises. Il n'était pas tenu compte des timbres de l'espèce apposés sur les lettres - qui étaient dès lors taxées - et ils ne devaient pas être oblitérés, n'ayant réglementairement pas valeur d'affranchissement.

Lorsque fut mise en service, le 1er janvier 1871, la première carte postale (carte-correspondance) portant un timbre imprimé de 5 centimes, son usage à ce taux d'affranchissement fut limité aux localités desservies par un bureau de poste formant un canton postal. Au-delà des limites du canton postal, la carte devait être affranchie au tarif de la lettre, soit 10 centimes. L'affranchissement complémentaire - qui incombait à l'expéditeur - s'effectuait uniquement avec un timbre de 5 centimes, l'interdiction d'employer les autres timbres-poste d'une valeur inférieure à 10 centimes (c'est-à-dire les 1, 2 et 8 centimes existant à ce moment) étant maintenue. Ce n'est qu'à partir du 1er janvier 1872 que la circulation des cartes-correspondance à 5 centimes fut étendue à tout le pays.

Une disposition restrictive semblable s'applique aux enveloppes postales timbrées à 10 centimes mises en circulation le 1er août 1873 pour le service intérieur : lorsqu'elles étaient adressées à l'étranger, seuls les timbres-poste à 5 centimes pouvaient être utilisés pour le complément d'affranchissement.

La libéralisation vint avec l'arrêté ministériel du 31 août 1873 qui décréta que, désormais, les timbres-poste d'une valeur inférieure à 10 centimes pouvaient servir pour l'affranchissement des lettres et des cartes-correspondance, ce que certains expéditeurs avaient déjà fait bien avant, sans que leurs envois - irrégulièrement affranchis - aient toujours été taxés !

Roland LEVEQUE

CARACTERISTIQUES DES TIMBRES-POSTE

A partir de 1962, comme vous le rappelle le COB, le millésime est indiqué sur tous les timbres belges, commémoratifs ou philanthropiques (ces derniers appelés aussi "de bienfaisance"). Cette décision des Postes belges répondait en fait à un vœu de l'Union Postale Universelle qui recommandait cette pratique à ses membres afin que l'année d'émission soit facilement identifiée par les philatélistes.

Ce vœu est devenu une disposition ajoutée par le Congrès de Hambourg en 1984 : la Convention Postale Universelle dont la mise à exécution a été fixée au 1er janvier 1986, renseigne en son article 192, § 4 : "Les timbres-poste, commémoratifs ou philanthropiques doivent porter, en chiffres arabes, l'indication du millésime de l'année d'émission."

Toutefois, cette obligation nouvelle n'a pas recueilli l'adhésion de toutes les Administrations postales. L'adoption de cette disposition a provoqué le dépôt d'une réserve de nombreux pays. Ce qui a fait l'objet de l'article XXV du Protocole final de la Convention : les pays suivants ne sont pas tenus d'observer le nouveau texte : Australie, Bahamas, Bahrain, Bangladesh, Barbade, Chili, Egypte, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Territoires d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni, Inde, Japon, Kenya, Malaisie, Malawi, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle Guinée, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Salomon (îles), Singapour, Soudan, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe.

Rappelons enfin quelques prescriptions un peu plus anciennes :

- Les timbres-poste doivent porter l'indication du pays d'origine en caractères latins (1964 Congrès de Vienne) et de leur valeur d'affranchissement en chiffres arabes.
- Les timbres-poste peuvent avoir n'importe quelle forme sous réserve que, en principe, leurs dimensions verticales ou horizontales ne soient pas inférieures à 15 mm ni supérieures à 50 mm. Le Congrès de Rio de Janeiro en 1979 a amené les remarques suivantes : 1) dans un but de rationalisation et de normalisation, il est recommandé aux Administrations d'émettre des timbres-poste de forme carrée, rectangulaire ou triangulaire. 2) Les dimensions indiquées ont valeur de directives.

WYNS Marc



LA POSTE DES COFFEE-HOUSES

par C.W. HILL
correspondant britannique
de Story Post



Quand mon « teen-ager » de fils arrive en retard au lunch et me donne comme excuse qu'il a été « prendre un drink » nous avons la satisfaction de savoir qu'il n'a pris aucune boisson forte. C'est un fait que le café est la dernière mode du monde des teen-agers britanniques qui fréquentent les nombreux « bars-café » ouverts dernièrement dans le Royaume-Uni. C'est une étrange survivance de l'usage populaire d'il y a 2 ou 3 siècles, où d'ailleurs se traitaient au café d'importantes affaires et où l'on se tenait au courant des nouvelles du jour.

Le café fut introduit en Angleterre par des voyageurs durant la première partie du 17^e siècle. En 1650, le premier « café » était ouvert à Oxford et deux ans plus tard Londres suivit, dans St. Michael's Alley, Cornhill. Là, les hommes se réunissaient nombreux pour y apprendre les nouvelles du jour, conclure des affaires et se rencontrer, ce qui fit prospérer ce genre d'affaires. Les « cafés » devinrent nombreux.

Mais les « coffee-houses » jouaient aussi un rôle dans le développement de la poste. Lorsque William Dockwra organisa le « London Penny Post » en 1680, il utilisait le « Royal Bagnio Coffee-House », Newgate Street, comme une de ses officines. Les propriétaires des Coffee-Houses suspendaient dans le café des sacs destinés à recevoir les lettres pour diverses directions. Chaque sac était porteur du nom du navire à utiliser pour l'envoi de ces lettres au port de Londres, d'après la destination, les escales et la date de départ. Avant de quitter le port, le capitaine du navire passait prendre le sac aux lettres qui lui était destiné et sur lequel il percevait d'ailleurs d'importants pourcentages, doublant parfois le prix officiel du transport des lettres.

Les « Coffee-Houses » rendaient d'ailleurs un important service à l'arrivée du courrier. Le capitaine y apportait le courrier destiné principalement aux négociants qui avaient ainsi la possibilité d'être en possession de leur courrier. C'est pourquoi on trouve dans les lettres des 18^e et 19^e siècles maintes enveloppes dont l'adresse fait mention de l'un ou l'autre « Coffee-House ». Les noms de ces derniers qui furent les plus connus, formèrent des centres de commerce ou de trafic d'un intérêt accru. Parmi ces noms, citons : Le Coffee-House Jamaica, spécialisé dans les affaires avec les Antilles, le « Lloyds », dont les assurances sont actuellement connues du monde entier, Grays Inn (hommes de loi) et « Jerusalem » pour le trafic avec les Indes orientales.

L'introduction du Penny Postage uniforme en 1840 mit fin au trafic de ces Coffee-Houses en tant que services postaux. Les rues et les maisons reçurent des noms et des numéros. Le courrier était remis par les postiers à domicile et le taux des services postaux était si modéré qu'il n'y avait plus d'intérêt à en faire commerce. L'usage de plus en plus répandu de boire du thé fit disparaître peu à peu les coffee-houses. Il est curieux de revoir, en 1964, les coffee-houses reprendre vie après deux siècles d'éclipse.

C. W. HILL.

Story-Post 17/1964

Pleins-feux sur le courrier est-allemand

Un mur qui tombe, deux Etats - la RFA et la RDA - qui se réunissent, cela ne pouvait qu'entraîner des conséquences philatéliques et donc titiller l'imagination des collectionneurs toujours prêts à « fabriquer » des affranchissements bizarres et des lettres sortant de l'ordinaire.

Les tarifs postaux est-allemands vont s'aligner sur ceux de l'Ouest, cinq fois plus élevés (100 pfennig pour une lettre ordinaire en RFA, 20 seulement en RDA). L'augmentation s'effectuera par paliers. Surveillez de près les timbres utilisés au cours de cette transition.

En attendant l'unification totale, les Allemands de l'Est pourront utiliser les timbres de l'Ouest (la réciproque ne sera vraie). Recherchez les plis avec affranchissement mixte RFA/RDA ou Berlin/RDA.

Ne négligez pas non plus les timbres. L'émission de Berlin devrait cesser à moyen terme. Les autres, toutes périodes et tous territoires confondus seront très activement recherchés, le marché étant très demandeur et les cotes en forte hausse.

Bonne nouvelle également pour les philatélistes est-allemands. Ils peuvent désormais collectionner tout ce que bon leur semble. L'interdiction qui frappait les séries du III^e Reich et bon nombre de celles de RFA a été levée.

Quant au « Lipsia », le seul catalogue officiel de la RDA, qui ne référençait que les timbres « autorisés », il ne paraîtra plus. Il sera remplacé par les catalogues de l'Ouest, dont l'importation était interdite depuis quarante ans.

Affranchir des lettres à 10 centimes français

Cela a été possible à Douglas, sur l'île de Man, entre 10 et 12h, le 3 mai 1990. La poste de la petite île a autorisé le public à poster des lettres de poids inférieur à 60 grammes et affranchies avec des timbres à 1 penny (9,7 centimes français environ) spécialement émis pour cette occasion.

Une manière originale de renouer avec le « penny postage post » de Rowland Hill 150 ans après.

Domage que cela n'ait duré que deux heures !

Le super-timbre indécollable et inlavable.

Il est toujours à l'étude outre-Atlantique. En effet, le Post Office américain évalue à 50 millions de dollars par an la perte provoquée par la réutilisation de timbres lavés de leur oblitération.

Pochette annuelle 1990

La pochette annuelle 1990 sera mise en vente à partir du 10 décembre 1990.

La pochette proprement dite a été réalisée par le procédé de l'héliogravure, d'après des dessins de Messieurs Désiré Roegiest et Michel Olyff.

Le tirage est limité strictement à 15.000 exemplaires.

Cette pochette contient :

- tous les timbres-poste belges émis au cours de l'année 1990 et présentés sur des cartes-classeurs;
- un feuillet reprenant le sommaire du programme de 1990;
- un tiré-à-part reproduisant en noir et blanc les timbres-poste "Europa 90" avec une empreinte du timbre en relief de la Régie des Postes.

Le prix de vente de cette pochette est fixé à 1.100 fr.

Elle peut être obtenue dans tous les bureaux de poste dotés d'un guichet pour collectionneurs et, par correspondance, auprès du Service des Collectionneurs de la Régie des Postes, Centre Monnaie à 1000 Bruxelles.

Fin de la réalisation inter-membres

144.	BELGIQUE :	842/44	***	1.050	390
145.		860/62		2.250	850
146.		863/67		3.500	1.350
147.		918/23		2.600	1.000
148.		938/40		1.900	730
149.		1066/75		8.500	3.200
150.	BELGIQUE :	356/62	***	13.000	5.400
151.	LUXEMBOURG :	P.A. 16/20		650	1.400
152.	FRANCE :	P.A. 20		400	850
153.		P.A. 29		750	1.600
154.		P.A. 36		300	640
155.		P.A. 37		500	1.100
156.		119		250	500
157.	FINLANDE :	Beau de début de collection	ob.	4.200	3.500

Réalisation inter-membres du jeudi 20 décembre 1990

PAYS	DESCRIPTION	DEPART
1. BELGIQUE :	1 L. T.P. 33 - Marque P.D. encadrée - Ambt FRANCE MIDI IV au verso	- 200
2.	2 L. T.P. 46 et 46a (1890 - 1885)	- 500
3.	1 L. T.P. 78 - Bande de ferm., obl. LIEGE-DEPART (à pont) à l'arrivée - (Env. ouverte de 2 côtés) - 5 ports (Cote : 2.500 F)	- 1.000
4.	1 L. RECOMM. de Ste Adresse vers la Suisse. T.P. 132 - 133 - 134 - 137 à 140	- 600
5.	1 L. RECOMM. T.P. 137 et 140 - obl. et étiqu. de recomm. : P.M. I - Bde de Cens. : Censure Militaire 103 - Franchise Port simple	- 850
6.	1 L. "Pronostics de Tilleur", envoyée comme imprimé - affr. méc. et retournée comme lettre exprès télégraphique - obl. Chimay - T.P. 724 T (- 10%) - 749 (Belgica). Doc. intéressant	- 110
7.	1 L. RECOMM. - Par AVION - avec A.R. et en POSTE RESTANTE, vers Delhi (Inde) - T.P. 1027B (2) - 1066-1068 (3)-1068A-1544-1587-1596 - Avis de réception joint. Ensemble et destination rares	- 375
8.	1 L. RECOMM. T.P. 1029 (paire) Agence : St GILLES (BRUX) 23	- 400
9.	1 L. T.P. 1067 (2) obl. par la griffe de TALLOIRES (France) à l'arrivée. R.	- 125
10.	1 E.P. 65 c + affr. compl. 65 c (découp. E.P.) Pub. Musée Postal + repiquage au verso : "Journée du Timbre 1948" + c. de cette manifest. Flamme expo 58 - T.B.	- 110
11.	2 L. de la Poste dont "Abt aux journaux - (Mutations)". Papillons 429 et 129 (Rebuts)	- 80
12. ESPAGNE-BELGIQUE-ESPAGNE :	1 L. T.P. 954 - retournée en Espagne. T.P. belges 1144 et 1145 - revenue en Belgique T.P. espagnols 864-866-950	- 90
13. ALLEMAGNE :	1 L. T.P. 187 (bde de 4) - 249, soit 9.000 Marks	- 150
14. ANGLETERRE :	2 E.P. diff. One Penny (1886 et 1896)	- 120
15. EL SALVADOR :	1 L. RECOMM. - Par AVION vers les U.S.A. T.P. P.A. 258 (J.O. Mexico 70) - 287 - 294 J.O. Munich 72)	- 95
16. ETATS-UNIS :	1 C.P. en CUIR T.P. 158 - T? Tx. belges 5 et 6 C. U.S.A. T et Centimes 15 NY dans des cercles Marque rouge "Subject to letter rates". Vu la matière de cette carte, elle devait avoir le port de la lettre	- 1.400
17.	1 L. "Official Election War Ballots..." ayant contenu un bulletin de vote d'un soldat U.S. 25 oct. 1944	- 200

18.	Gd. D. de LUX. : 1 L. T.P. 164-168-171-221-249. Port exact. Sub.	-	140	
19.	1 L. RECOMM-C.REMB de la Direc. des P. et T. vers l'Allemagne T.P. 672 à 677. Obl. 1er J. Pas FDC-		175	
20.	MONACO : 2 E.P. (bdes de journ.) 1 et 2 c. Neufs.....	-	90	
21.	BELGIQUE : 773/80	***	1.850	780
22.	810A (P.A. 24)		1.600	670
23.	848 (4)		2.200	1.000
24.	856 (4)		3.200	1.400
25.	938/40		1.900	800
26.	BF 32		2.850	1.200
27.	LUXEMBOURG : 392/97		225	575
28.	B.F. 7		550	1.400
29.	BELGIQUE : 68/70	**	500	200
30.	353/55	***	3.200	1.450
31.	356/62	**	6.000	2.500
32.	781/84		450	200
33.	785		1.050	400
34.	979/85		1.550	660
35.	P.A. 1/4	***	1.000	390
36.	Ch. de fer 51 (roue ailée)	**	6.000	2.500
37.	Ch. de fer 205/09	***	1.200	510
38.	256A (tête-bêche)		500	200
39.	282A-283A-284A (tête-bêche)		800	350
40.	286A (tête-bêche)		850	380
41.	BELGIQUE : 7 (paire)	ob.	800	200
42.	7 (10 exemplaires)		2.750	500
43.	17	*	3.200	600
44.	PAYS-BAS : 1	ob.	300	650
45.	2		250	500
46.	ITALIE : C.P. 5		80	240
47.	C.P. 6		175	375
48.	ANGLETERRE: 103	ob.	300	520
49.	106-107-109-110-111-113-114-116		315	500
50.	1231/35 - 1236/37 - 1256/63	***	105	250
51.	FRANCE : timbres spéciaux		200	300
52.	Europa 88 - 11 pays		1.645	500
53.	ESPAGNE : Service 4	*	500	350
54.	CANADA : 20		2.000	300
55.	BELGIQUE 92/99	**	25.500	8.500
56.	914A carnet	***	3.000	1.200
57.	914B carnet		5.500	2.200
58.	1267A-1267B carnets		1.700	700
59.	BF 35 à 47		1.320	550
60.	BF 48 à 51		690	280

61.	BELGIQUE : Vade-mecum philatéliste	-	300	
62.	Marques postales préphilatéliques	-	600	
63.	845 (4)	***	600	240
64.	936	ob.	475	160
65.	946/51	***	6.750	3.000
66.	BELGIQUE : 175	**	2.250	500
67.	177	ob.	6.500	2.000
68.	221/33	***	7.000	2.500
69.	258/66		8.600	3.200
70.	258/66	ob.	4.000	1.000
71.	292 C/G	***	3.800	1.200
72.	301		6.000	2.000
73.	326/32		7.500	2.800
74.	390/93	ob.	2.500	600
75.	390/93	**	2.600	700
76.	592 A/B	***	1.500	500
77.	737/42		1.500	500
78.	827/31		4.200	1.500
79.	845/48B		2.200	700
80.	876/78		1.600	600
81.	892/97		3.300	1.100
82.	925/27		4.500	1.700
83.	979/85		2.750	900
84.	1005/06		3.100	800
85.	BF 31		6.500	2.200
86.	532/37		1.500	550
87.	PA 26/27		2.600	700
88.	BF 27/28		11.750	4.200
89.	979/85		2.750	900
90.	FRANCE : 46A	ob.	425	425
91.	LUXEMBOURG: 514/16	**	1.700	1.200
92.	BELGIQUE : 1176/81	***	750	275
93.	carnets B1/B2		1.000	350
94.	CONGO-BELGE : 135/49	**	825	200
95.	RUANDA-URUNDI : 50/61		1.250	300
96.	81/89		1.100	250
97.	BELGIQUE : Divers 419 à 680 - 11 feuilles de 100 T.	***	6.700	250
98.	BELGIQUE : 2	ob.	2.000	650
99.	12		2.750	950
100.	16 A dent 12 1/2		1.200	400
101.	211/18 + 214	**	2.075	700
102.	218		850	275

103.	BELGIQUE :	219.....	***	1.200	450
104.		302/04		550	200
105.		447/54		800	300
106.		743/47		850	300
107.		Service 1/6	ob.	850	300
108.		Service 7/15		500	175
109.		Ch. de fer 331/33	**	2.500	900
110.	CONGO BELGE :	337/38 (2).....	***	500	100
<hr/>					
111.	FRANCE :	3.....	ob.	400	400
112.		4.....		250	100
113.		20.....		70	70
113 bis		21 - 21a - 21b		130	130
114.		91.....		150	100
115.		92/92a		65	65
116.		132b		350	350
117.		146/47		65	60
118.		210/15		64	65
119.	LUXEMBOURG :	47/54 - 56 - 48b		877	350
120.		59.66		480	190
121.		74/83		560	225
122.		95/105 - 107.....		1.350	40
123.		P.A. 1/6 (sauf 5).....		350	100
124.	FRANCE :	19.....		300	250
125.	BELGIQUE :	43 + 43A + 43b	**	650	260
126.		P.A. 8/11	***	800	320
127.		P.A. 24		1.500	630
128.	LUXEMBOURG :	160/63	ob.	550	200
129.		188/94 Officiel		700	220
130.		455/59		360	160
131.		497/98 - 506/07 - 509 - 544A/47		530	100
132.		20 Officiel	**	8.000	500
133.		145/48 Officiel		400	140
<hr/>					
134.	BELGIQUE :	BF 6	ob.	2.000	700
135.		Bloc Bepitec	***	1.000	300
136.		737/42		1.500	500
137.		743/47		850	300
138.		756/60		1.250	500
139.		773/80		1.850	700
<hr/>					
140.	BELGIQUE :	751/55	***	3.000	1.150
141.		781/84		800	300
142.		787/91		2.800	1.060
143.		827/31		4.200	1.600

(Voir suite au bas de la page 8)

Service "CIRCULATIONS"

Responsable : Jean DERAED, rue Jean Philippe, 23
1328 OHAIN

 02/653.04.49

**Cuisines équipées,
Mobilier de salles de bain,
Armoires à emporter,
Placards**

GILSON et Cie. S.A.
1300 WAVRE

Chaussée de Louvain, 157  010/24.13.13

**Pour toutes vos assurances et prêts
Pour votre épargne**

**Brigitte LORGE-LADRIELLE
et
Marcel LADRIELLE**

Rue du Chemin de Fer, 15 1300 WAVRE Tél. : 010/22.23.28

Ouvert de 9h.00 à 12h.00 et de 13h.00 à 16h.00
sauf samedi sur rendez-vous

Club Philatélique de Wavre

Réunion : tous les troisièmes jeudis du mois à 19h.30

Local : "CAFE de la PAIX"
Place du Sablon, 42 à WAVRE

Cotisation : 200 F. par an (100 F. pour les moins de 25 ans)

Journée d'échanges : le troisième dimanche d'octobre
de 9h.00 à 18h.00
Hôtel de Ville de Wavre

Services offerts :

- *Circulations de carnets à choix*
- *Fournitures des nouveautés parues dans le monde entier*
- *Fournitures philatéliques (catalogues, classeurs...)*
- *Réalisations inter-membres lors des réunions du 3ème jeudi du mois*
- *Location des catalogues "Yvert & Tellier", C.O.B.*
- *Expertises de pièces rares ou douteuses*
- *Exposés philatéliques lors des réunions du 3ème jeudi du mois.*